

COMPLEXE DE PELOTE - TARIFS TTC

	Particuliers + C.E.								Forfait Journée pour manifestation	Mois	Année	Tarifs réduits (2)	Compétitions (3) jeunes (jusqu'à cadets)	Compétitions (3) séniors	Tarifs associations	Associations utilisatrices de + de 200 h / an (4)
	Heure creuse (1)	1/2 heure creuse (1)	Heure pleine	1/2 heure pleine	Demi-journée (3h)	Journée (7h)	Abonnement 3 mois heure creuse (1 heure /semaine)	Abonnement 3 mois heure pleine (1 heure /semaine)								
Trinquet	17 €/h	8.50 €	21 €/h	10.50 €	51,00 €		204 €	252 €	162 €			15 €/h	9 €/h	14 €/h	16 €/h	10 €/h ou 5 €/30 min
Mur à gauche	15 €/h	7.50 €	19 €/h	9.50 €	45,00 €		180 €	228 €	140 €			13 €/h	7 €/h	12 €/h	13 €/h	10 €/h ou 5 €/30 min
Jaï Alai	23 €/h	11.50 €	29 €/h	14.50 €	69,00 €		276 €	348 €	195 €			20 €/h	10 €/h	16 €/h	19 €/h	10 €/h ou 5 €/30 min
Fronton extérieur éclairage	12 €/h 6 €/30 min											éclairage : 10 €/h				
Coursives - 2 étages	32 €/h		32 €/h		80 €	160 €									20 €/h	10 €/h
Salle de réunion (équipée)	22 €/h		22 €/h		55 €	110 €									14 €/h	10 €/h
Bureau											800 €					
Location publicitaire (5) Jaï Alai																
Ville de Pau										inclus	inclus					
Associations (6)										40 €	400 €					
Location publicitaire (5) Mur à gauche																
Ville de Pau										inclus	inclus					
Associations (6)										20 €	200 €					
Location publicitaire (5) Trinquet																
Ville de Pau										inclus	inclus					
Associations (6)										20 €	200 €					

(1) Matin jusqu'à 12h et de 14h à 17h (du lundi au vendredi uniquement)

(2) Usagers palois : personnes âgées de moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau ou bénéficiaires d'allocations sociales suivantes (sur présentation des justificatifs) : Allocations de Solidarité Personnes Agées (ASPA) ; Allocation Adulte Handicapé (AAH) ; Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ; Allocation Invalidité (AI) ; Allocation Supplémentaire Invalidité (ASI) ; Allocation Temporaire d'Attente (ATA) ; Allocation Retour à l'Emploi (ARE). Minimum la moitié de l'effectif des joueurs concernée

(3) Compétitions fédérales officielles

(4) Tarifs applicables à toutes activités

(5) Coûts pour l'ensemble des emplacements d'une aire de jeu

(6) Réservée prioritairement aux associations qui occupent des locaux administratifs du complexe de pelote